

# Le San Mya Infos

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Vendredi 24 mai 2024



#### Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY  
Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE - Claudine FARGIER  
Michel FAURE - Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE – Cédric NICLOU

#### Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES  
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Françoise MERLLIE  
Valentino GOFFART : Pouvoir donné à Yves LAURANSON

#### A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Convention Télérelève pour les compteurs d'eau avec SUEZ**
- **Convention avec la SAUR pour la maintenance de la STEP de Feytibout**
- **Convention avec CITEO concernant la lutte contre les déchets abandonnés**
- **Adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul au SIEMLY**
- **Tarif des encarts publicitaires pour le Bulletin Communal 2024**
- **Urbanisme : Demande de M. Philippe MARJOLLET**
- **Elaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)**
- **Extension du réseau fibre**
- **Avenant au bail concernant la location gérance du restaurant La Table des Moulins :**
  - **Assujettissement du budget à la TVA**
  - **Décision modificative pour ouverture des crédits annulés sur 2023 et repris sur 2024**
- **Questions diverses**



**Nouveau site internet :**  
<https://saintmedardenforez-42330.fr/>

N'oubliez pas de  
regarder l'....

*Agenda!*

Communal en Page 2.

**Samedi 8 juin à partir de 19 heures**

- Fête de la Saint-Médard

**Jeudi 13 juin à 13h30**

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

**Vendredi 14 juin à partir de 19 heures**

- Fête de la musique

**Dimanche 16 juin**

- Marche des Moulins

**Samedi 29 juin**

- Kermesse de l'école



**FÊTE DE LA MUSIQUE**

**VENDREDI 14/06/24 À 19H00**

**SAINT MEDARD EN FOREZ**

ENTRÉE LIBRE

SCENE OUVERTE

GROUPES DES ATELIERS MUSIQUES ACTUELLES

**MENU CHILI CON/SIN CARNE + DESSERT : 14€**  
(CONCOCTÉ PAR LA TABLE DES MOULINS)

REPAS ENFANT : 1/2 PART DE CHILI OU HOT DOG / BOISSON / DESSERT : 7€

RESERVATIONS OBLIGATOIRES AVANT LE 12/06 à [emusma@yahoo.fr](mailto:emusma@yahoo.fr) ou au 06.51.14.90.74

**CRÉDIT AGRICOLE**

**SAINT MEDARD EN FOREZ**

**Marche des moulins**  
**DIMANCHE 16 juin 2024**

Ravitaillements sur relais et assiette garnie à l'arrivée

Pensez à votre gobelet du marcheur  
Les mineurs doivent être accompagnés  
Gratuit jusqu'à 4 ans inclus.

distance	dénivelé	départ	tarifs
7 km	203m	7h30/15h	5€
12km	302m	7h30/13h	7€
19km	481m	7h30/11h	8€

Renseignements: 06.34.98.76.00  
[marche\\_des\\_moulins@outlook.fr](mailto:marche_des_moulins@outlook.fr)

## Convention Télérèlève pour les compteurs d'eau avec SUEZ

**Madame Laure SIRGUEY, Troisième Adjointe au Maire**, indique que dans le cadre du déploiement de la technologie de la Télérèlève par le concessionnaire SUEZ, le SIEMLY recherche des sites hébergeurs pour implanter un réseau de concentrateurs collectant des données radio en provenance des compteurs connectés. L'objectif est d'installer ces équipements sur des bâtiments d'altimétrie dominante. Il est proposé à la commune d'installer un récepteur dans le clocher de l'église. Les conditions d'installation de ce récepteur font l'objet d'une convention à signer entre la société Dolce O Service, filiale de SUEZ et la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'installation de ce récepteur, dans le clocher de l'église.**

## Convention avec la SAUR pour la maintenance de la STEP de Feytibout

**Madame Laure SIRGUEY, Troisième Adjointe au Maire**, fait part aux conseillers que la convention conclue avec la SAUR pour la mission de surveillance, de maintenance et de dépannage de la station d'épuration de Feytibout, arrive à expiration fin juin 2024. Le forfait annuel de cette mission s'élève à 500 euros HT, inchangé par rapport à la dernière convention. Cette nouvelle convention sera conclue pour une durée de 3 ans.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention avec la Société SAUR.**

## Convention avec CITEO concernant la lutte contre les déchets abandonnés

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, expose au Conseil Municipal la convention-type de CITEO, convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. C'est une convention proposée à toutes les communes ayant en charge le nettoyage des déchets. Ce dispositif fait l'objet d'une signature de convention de financement entre CITEO et la commune souhaitant s'engager. La durée de cette convention est de 2 ans, renouvelable 3 ans (soit jusqu'au 31/12/2028) et donne lieu au versement d'un montant annuel au titre de la lutte contre les déchets abandonnés pour un montant de 882 euros par an pour Saint-Médard. En contrepartie, la commune s'engage à assurer des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

**Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention présentée.**

## Adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul au SIEMLY

**Madame Laure SIRGUEY, Troisième Adjointe au Maire**, soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, acceptant l'adhésion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

**Après cet exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical et le Conseil prend acte de l'adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul.**

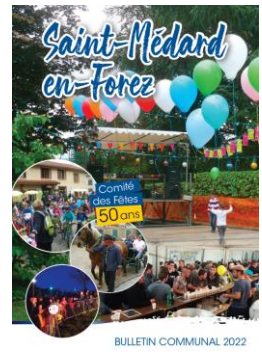
## Tarif des encarts publicitaires pour le Bulletin Communal 2024

**Madame Valérie DA FONTE, Première Adjointe au Maire,** fait part aux conseillers du projet d'une nouvelle édition en décembre 2024 du bulletin annuel. Pour en diminuer le coût, il est décidé comme chaque année, de faire appel aux annonceurs. Il est donc nécessaire de définir le tarif des encarts publicitaires à l'intérieur du bulletin. Il est rappelé les tarifs pratiqués en 2023 et il est proposé de maintenir ces derniers pour l'édition de 2024.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour l'année 2024 :**



	De Saint-Médard	Extérieur au village
1/2 page	110 €	210 €
1/4 page	80 €	150 €
1/8 page	50 €	90 €



## Urbanisme : Demande de M. Philippe MARJOLLET

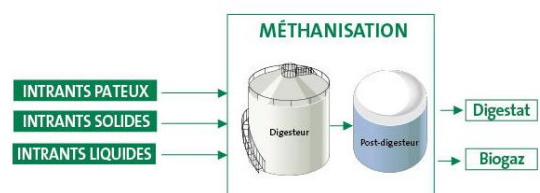
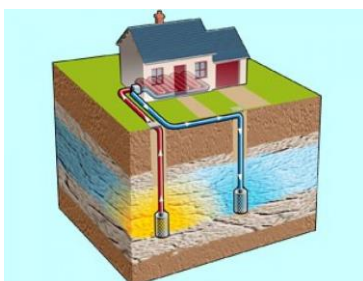
**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES,** donne lecture du courrier de l'avocate de M. Philippe MARJOLLET et qui a été adressé à la mairie de Saint-Médard. Il est expliqué que M. MARJOLLET souhaite le rétablissement de sa parcelle cadastrée B758 en zone constructible. De ce fait, il demande l'abrogation de l'approbation du nouveau PLU suite à la révision simplifiée en 2012.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le classement en zone AU, appartenant à M. MARJOLLET.**

## Elaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES,** propose la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 qui vise à concilier l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et la souveraineté alimentaire à travers l'effort de réduction de l'artificialisation des sols.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le projet de carte communale des ZACC et souhaite permettre dans la ZACC, l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture et ombrières, des panneaux photovoltaïques au sol pour la collectivité uniquement, des méthaniseurs pour les exploitations agricoles et pour la zone artisanale et la géothermie. Le Conseil Municipal ne présente pas de ZACC pour l'éolien étant donné que le potentiel d'énergie cinétique du vent dans le secteur géographique de la commune n'est pas suffisant.**



## Extension du réseau fibre

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, expose aux conseillers municipaux qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension IGC (Interface Générique de Communication) télécom lieu-dit « Les Sagnes ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité et prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Extension IGC Télécom » lieu-dit « Les Sagnes ». Le Conseil approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté. Le montant prévisionnel est de 5020 euros HT.**

## Avenant du bail concernant la location gérance du restaurant La Table des Moulins

### **Avenant à l'acte contenant la location gérance en date du 30 mars 2023**

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, explique aux élus que la partie de redevance concernant le fonds de commerce, le droit d'occuper les locaux et de jouir du matériel doit être soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La partie de la redevance concernant les locaux d'habitation situés au premier étage, demeure non soumise à la TVA. Il est précisé également que l'achèvement des travaux de rénovation-réhabilitation des locaux d'habitation est effectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'avenant à l'acte contenant location gérance en date du 30 mars 2023. De plus, les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus au budget.**

### **Assujettissement du budget à la TVA**

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle que le Code Général des Impôts prévoit l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée des opérations réalisées au titre du développement économique à caractère industriel et commercial. Considérant que les locations de fonds de commerce et les locations de locaux commerciaux aménagés sont donc imposables de plein droit à la TVA. Ainsi le restaurant étant équipé et meublé, la TVA aurait dû être comptabilisée afin de pouvoir la récupérer. Il convient donc d'assujettir à la TVA toutes les opérations liées au restaurant.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le fait d'assujettir à la TVA, toutes les opérations liées au restaurant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

### **Décision modificative pour ouverture des crédits annulés sur 2023 et repris sur 2024**

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, précise que pour donner suite à l'assujettissement à la TVA du budget principal dans le but de pouvoir récupérer la TVA sur les opérations liées au restaurant, il faut revoir les crédits votés au budget primitif communal.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les mouvements de crédits en section fonctionnement et investissement.**



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### La feuille d'infos communales porte un nom



Comme vous avez pu le constater sur la première page, la feuille d'infos communales porte désormais un nom.

Il s'agit :

**Le San Mya Infos**



Merci à la Commission Communication pour ce petit clin d'œil historique !

### Elections européennes le dimanche 9 juin, de 8 à 18 heures.

Pour voter, vous devez vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité.



### La fête des voisins du Tinchon en image



**QU'EST CE QUE LA MJC DE SAINT MÉDARD ?**

**YOGA**  
ADULTES / ENFANTS

**MOUV'SANTE**

**QI-QONG**

**CARDIO TRAINING**

**ACTIV GYM**

**MJC**

**COURSE À PIED & VTT**

**BADMINTON**

**VIDE GRENIER EN SEPTEMBRE**

**STAGES DÉCOUVERTES**

**REJOIGNEZ-NOUS  
POUR FAIRE VIVRE LA MJC !  
ADHÉRENTS OU BÉNÉVOLES**

**06 02 12 04 74**  
[mjc.saint.medard@gmail.com](mailto:mjc.saint.medard@gmail.com)



**Les Détours de Forez-Est 3 visites**

**FOREZ**

**A VOS PIERRES, PRETS SCULPTEZ!**

A SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

Venez en famille découvrir l'univers de la sculpture sur pierre !

**5€** Tarif plein  
Gratuit - 6 ans

Le 2 août à 14h30

**Visitez!**

FOREZ EST TOURISME Réservation obligatoire sur [www.rendezvousenforez.com](http://www.rendezvousenforez.com) ou au 04 77 28 67 70

**FOREZ**

**A VOS PIERRES, PRETS SCULPTEZ!**

A SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

Venez en famille découvrir l'univers de la sculpture sur pierre !

**5€** Tarif plein  
Gratuit - 6 ans

Le 21 octobre à 14h30

**Visitez!**

FOREZ EST TOURISME Réservation obligatoire sur [www.rendezvousenforez.com](http://www.rendezvousenforez.com) ou au 04 77 28 67 70

**LES DÉTOURS de FOREZ-EST**

**FOREZ**

**VISITE DU VILLAGE**

SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

Suivez Jean-Paul, historien passionné par son village qui vous fera découvrir l'histoire de la commune et son patrimoine

**6€** Adulte  
Gratuit - 12 ans

Le 29 août à 9h30

**Visitez!**

FOREZ EST TOURISME Réservation obligatoire sur [www.rendezvousenforez.com](http://www.rendezvousenforez.com) ou au 04 77 28 67 70

# Le petit écho de la Com'

## La Flamme Olympique dans la Loire



Evènement sportif mondial, notre territoire est associé à cette manifestation

Le département sera traversé par le relais de la flamme olympique

**Le samedi 22 juin prochain.**



Plusieurs possibilités de participer à cet évènement puisque la flamme traversera le département du nord au sud avant d'arriver dans le chef-lieu en fin d'après-midi.



Si vous souhaitez vivre un temps-fort :

**C'est à Feurs qu'il faut se rendre !**

Un groupe d'enfants représentant les 42 communes de Forez-Est suivra le défilé officiel

Nombreuses animations musicales et sportives

*Fête de l'Hippodrome :  
Courses, animations et  
feu d'artifice*